

Compte-rendu de la commission technique du lundi 17 mars 2025

Etaient présents (42) :

ABELLO Stéphane	REMEA
AUGY Sandrine	ABO ERG
BEAUPERE Sébastien	EGIS
BERTHOU Franck	GEOLIA
BLUSSEAU Aurélie	DIE REMEDIATION
BONANNO Aurélie	VALGO
BOUCHERY Nicolas	APAVE
BRETON Julien	RSK Environnement
BUCHHOLZ Oliver	SGS
CORDONNIER Nathalie	SUEZ Consulting
DESFORGES Aymeric	ERM
DUCLOS Marie	UPDS
ELLUIN Maxime	IDRA Environnement
FAZENDA Nathalie	KALIES
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
HAMON Ingrid	GINGER BURGEAP
JOHANSSON Clotilde	ORTEC SOLEO
JUMEAU Thierry	SOLER IDE
KASKASSIAN Sébastien	TAUW
KLEIN Pierre-Yves	ESTRALAB
KOFFI Rémi	COTEG
LACOUR Virginie	INOVADIA
LAGNEAU Véronique	FONDASOL
de LA HOUGUE Christel	UPDS
MALANDAIN Cédric	HYDREKA
MORIN Nathalie	SOCOTEC
de NANTEUIL Emmanuel	HPC
ORDRONNEAU Rodolphe	BUREAU VERITAS
PACAUD Olivier	BREZILLON
POULIQUEN David	DEKRA
PUAUX Jean-Marc	SUEZ MINERALS
REVEL Laurent	GEOLIA
ROGNON Amélie	ORTEC-SOLEO
RUF Amélie	EIFFAGE GAUTHEY
SALOMONE Anaïs	SEREA
SENECHAUD Jonathan	COLAS ENVIRONNEMENT
SIBLOT Laurent	ORTEC SOLEO
STOFFEL Anne-Françoise	EUROFINS
THANNBERGER Laurent	VALGO
TROLES Mathys	SEREA
URVOY Gaëtan	EODD
ZMIJEWSKI Julie	ARTELIA

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2025.

Cf. diaporama en annexe.

Le compte-rendu de la commission technique du 21 janvier 2025 est adopté.

2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,

Cf. diaporama en annexe.

Guide comportement des polluants dans le milieu souterrain : Il s'agit de la V3 de ce guide, les versions précédentes datent de 2001 et 2008.

Etat des lieux sur la méthodologie de diagnostic de sites pollués aux PFAS : **Action** : GT PFAS Méthodologie devra regarder ce guide afin de voir si les fiches réalisées par l'UPDS sont cohérentes avec ce guide BRGM.

Usage de renaturation : Guide très conceptuel et technique. Guide qui vise à définir ce qui va permettre de s'assurer que l'objectif de renaturation est atteint. Malheureusement, ce guide est un peu « hors sol » et ne correspond pas à ce qui est demandé par les communes ou les industriels lorsqu'ils nous sollicitent pour un usage dédié à la nature.

Guide sur les plastiques de l'INERIS : **Action** : GT Micro et Nano plastiques de l'UPDS regarde ce document.

Solscope 2025 : Plusieurs adhérents y auront un stand (FONDASOL, ANTEA, GINGER BURGEAP, GEOTEC et ABO ERG). Le programme du colloque SOLSCOPE est en ligne mais les intervenants UPDS apparaissent sous le nom de leur société et D. HIEZ n'est pas indiqué comme animateur. **Action** : faire modifier par SOLSCOPE.

3. Point sur les GT et textes en cours

Cf. diaporama en annexe.

GT mise à jour du guide analyses en contexte SSP : **Action** : CDH va lancer un appel auprès des adhérents UPDS pour savoir s'ils connaissent/utilisent ce guide et quelles sont les questions qu'ils se posent concernant les analyses de PFAS, de micro et nano plastiques et la mesure de l'AOF.

4. Point d'avancement de l'étude CO2POL

Cf. diaporama dédié à ce sujet en annexe.

L'étude, co-financée par l'Ademe, Ortec Soleo et Tauw, a démarré début 2024 et doit se terminer fin 2025. L'objectif est de fournir des facteurs d'émissions pour les traitements les plus courants, afin que chacun puisse les utiliser dans l'outil de calcul du bilan carbone de son choix. Cela permettra d'homogénéiser les résultats de bilan carbone entre sociétés. Un comité de suivi a été constitué dans lequel siègent des professionnels des SSP et des maîtres d'ouvrage. Deux enquêtes ont été réalisées.

Les conclusions de la bibliographie sont qu'il n'existe pas :

- d'autre synthèse des émissions de GES en SSP, basée sur des cas réels,
- de consensus sur les éléments à prendre en compte pour calculer les bilans carbone,
- de consensus sur les facteurs d'émission.

L'étude permettra d'homogénéiser ce qui est inclus/exclu des calculs de facteurs d'émission (sur la base d'une étude de sensibilité).

Pour effectuer des calculs représentatifs, il est nécessaire de disposer au minimum de 3 à 4 chantiers par type de technique.

Action : Ortec Soleo et Tauw ont lancé un appel, relayé par Christel auprès des adhérents, pour récupérer des exemples de chantier pour des techniques ciblées.

Si le chantier que vous proposez est retenu, il y aura un questionnaire Excel à compléter d'ici l'été 2025 (durée 2 à 3 h). Tauw et Ortec Soleo peuvent venir en soutien pour compléter ce fichier, mais il est souhaitable que ce soit quelqu'un qui connaît très bien le chantier (chef de chantier) qui réponde.

5. Présentation des résultats de l'enquête sur le guide Pollution Concentrée

Cf. diaporama en annexe.

Le taux de réponse a été très bon (70%). L'interprétation est longue et n'a pas pu être totalement terminée avant la réunion, notamment pour l'une des méthodes (bilan massique). Par ailleurs, Christel n'a pas eu le temps d'illustrer le diaporama par des graphiques.

En synthèse, ce sont les sociétés du collège ingénierie qui utilisent ce guide. Les méthodes les moins utilisées sont la détermination de la présence d'une phase organique dans les sols (méth.3) et la géostatistique (méth.6). D'une manière générale, les freins à l'utilisation de toutes les méthodes (sauf la 1 – constat de terrain) sont :

- économiques (pas assez de données analytiques collectées),
- liés au manque de formation face à des techniques jugées complexes,
- liés au refus d'acheter des logiciels pour les mettre en œuvre.

Un adhérent rappelle qu'il est obligatoire d'utiliser la méthode du bilan massique dans les PG (car il a eu une non-conformité à ce sujet). Ce même adhérent constate que les seuils de coupure obtenus par cette méthode sont systématiquement inférieurs à ceux obtenus avec les autres méthodes et se demande si tous les adhérents font le même constat. La réponse est positive mais il semblerait qu'il existe des moyens de palier à ce problème.

Action :

- Christel complète l'interprétation et ajoute des graphiques avant diffusion du diaporama.
- Les résultats de cette enquête serviront à la mise à jour du guide sur la pollution concentrée. Ils seront partagés avec le B3S.

6. Fiches techniques éprouvées

L'UPDS s'est portée candidate pour rédiger les deux premières fiches techniques éprouvées sur le PID et le MIP et recherche des candidats pour ce faire. Seul G.URVOY se porte candidat pour rédiger la fiche sur la MIP. Mais il faudrait constituer un petit GT de 4 à 5 personnes pour chaque fiche.

Action : CDH lance un appel auprès des adhérents pour constituer ces GT.

7. Arguments en faveur d'une obligation réglementaire de recourir à des sociétés certifiées du domaine C

Lors d'une réunion le 11/02 entre l'UPDS et le B3S, l'idée de lier l'obligation réglementaire de recours à une société certifiée C à la gestion des pollutions concentrées et/ou des terres assimilables à des déchets dangereux a été présentée au B3S. Cette proposition a été faite au ministère car cela correspond aux spécificités des entreprises de l'UPDS. La gestion des pollutions concentrées renvoie vers les cessations d'activités des ICPE ; la gestion des terres assimilables à des déchets dangereux ouvre plus largement sur les projets d'aménagement, même hors ICPE.

Cette idée a plu au B3S qui est maintenant en recherche d'arguments pour convaincre sa hiérarchie de l'intérêt qu'il y a à créer cette obligation dans la réglementation.

L'UPDS doit réfléchir d'ici l'été à des arguments à proposer au Ministère pour mettre en avant l'intérêt qu'il y a à recourir à des sociétés certifiées C par rapport à d'autres sociétés non spécialisées pour effectuer ces travaux. Le B3S se charge quant à lui de trouver un véhicule législatif.

Les sociétés des deux collèges doivent réfléchir ensemble. Les arguments proposés par les adhérents présents sont :

- Besoin de spécialistes pour qualifier la dangerosité des terres ;
- La bonne gestion des terres excavées polluées et la capacité de tri des terres de différentes catégories pour orienter vers les différentes filières (celles qui finissent en mélange ou pire, dans la nature, sont le fait de sociétés de TP non spécialistes des SSP) ;
- Capacité des sociétés UPDS à gérer les découvertes fortuites de pollution ;
- Le suivi de l'exposition du personnel ;
- La gestion de la sécurité sur les chantiers vis-à-vis du personnel mais aussi du voisinage (limitation de l'impact sur l'environnement et la santé publique) ;
- Lier la délivrance de l'ATTES a posteriori à la réalisation des travaux par une société certifiée C ou, a contrario, dire que si les travaux ont été réalisés par une société certifiée C, il n'y a pas besoin d'ATTES a posteriori (ce dernier argument ne sera sans doute pas recevable car il est recherché une indépendance entre la société réalisant les travaux et celle qui délivre l'attestation).

Pour étayer notre argumentaire, l'idéal serait de trouver un ou des exemples où une société certifiée C est intervenue après un échec de traitement par une société non certifiée.

Action : Christel envoie un mail pour organiser un GT sur ce sujet. Les personnes déjà d'accord pour y participer sont : Olivier Pacaud, Amélie Rognon, Laurent Thannberger et Rodolphe Ordronneau.

Prochaine réunion : 13 mai 2025 de 10h à 12h30 (en province)